

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
Services Techniques Communautaires
Service Assainissement
115 rue Paul Bert
69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
Tél: 04 74 68 23 08

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE
2015**



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

1. LE RPQS SUR LES COMMUNES DE L'EX CAVIL L'EX CCBNM ET JASSANS.....	1
1.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE :	1
1.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE :	2
1.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE:	3
1.4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :	5
2. LE RPQS SUR LA COMMUNE DE BLACE :	6
2.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI :	6
2.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE :	7
2.3 INDICATEURS DE PERFORMANCES :	8
2.4 FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS :	10
3. LE RPQS SUR LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DE RENEINS :.....	11
3.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE :	11
3.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE :	12
3.3 INDICATEURS DE PERFORMANCES :	13
3.4 FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS :	15
4. LE RPQS SUR LA COMMUNE DE SAINT JULIEN :	16
4.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE :	16
4.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE :	17
4.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE :	18
4.4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :	20
5. LE RPQS SUR L'EX SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VAUXONNE :	21
5.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE :	21
5.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE :	22
5.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE :	23
5.4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :	25

1. Le RPQS sur les communes de l'Ex CAVIL l'EX CCBNM et JASSANS

1.1 Caractérisation technique du service :

Présentation du territoire desservi :

- **Nom de la Collectivité :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE
- **Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) :** La Communauté de communes est un EPCI
- **Compétences liées au service :**
 - ✓ Contrôle des installations
 - ✓ Entretien des installations
- **Territoire desservi :** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ARNAS, COGNY, DENICE, GLEIZE, JASSANS RIOTTIER, LACENAS, LIMAS, MONTMELAS SAINT SORLIN, RIVOLET, SAINT CYR LE CHATOUX, VILLEFRANCHE SUR SAONE
- **Existence d'un zonage :** Il existe bien un zonage d'assainissement. Les dates d'approbation du zonage dans les communes sont les suivantes :
ARNAS : le 21 février 2011
LIMAS : le 21 février 2011
GLEIZE : le 21 février 2011
VILLEFRANCHE SUR SAONE : le 21 février 2011
JASSANS RIOTTIER : 2009
SAINT CYR LE CHATOUX : le 21 Juillet 2006
RIVOLET : le 31 Août 2006
MONTMELAS : le 9 Août 2006
LACENAS : le 17 Août 2006
DENICE : le 23 Août 2006
COGNY : le 01 Août 2006
- **Existence d'un règlement de service :** oui

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en régie directe.

Estimation de la population desservie (D301.0) :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ **2192 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **64418 Habitants**. Le taux de desserte est de **3.4%**. Sur les 64418 habitants du territoire intercommunal 3.4% d'entre eux disposent d'une installation d'assainissement non collectif.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		ANNEE 2014	ANNEE 2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100% pour l'année 2014, comme pour l'année 2015.

1.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Modalités de tarification :

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux **01/01/2015** et **01/01/2016** sont les suivants et restent inchangés :

Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Tarif du contrôle des installations neuves en € (Contrôle de Conception) Ex CCBNM Ex CAVIL	88€	88€
Tarif du contrôle des installations neuves en € (Contrôle de Bonne Exécution) Ex CCBNM Ex CAVIL	103€	103€
Tarif du contrôle des installations existantes en € Ex CCBNM Ex CAVIL	100€	100€

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/12/15 fixant la tarification du contrôle de Conception à 88 Euros HT.
- Délibération du 22/12/15 fixant la tarification du contrôle de Bonne Exécution à 103 Euros HT.
- Délibération du 22/12/15 fixant la tarification du contrôle de Bon Fonctionnement à 100 Euros HT.

Recettes :

	Exercice 2015		
	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	€		2708.45€
Facturation du service facultatif en €	0€		0€
Prime pour le contrôle des Installations ANC (Agence de l'eau).	€		1120€
Subvention d'équilibre du budget général	0€		0€

1.3 Indicateurs de performance:

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement

non collectif est au moins égal à 100.

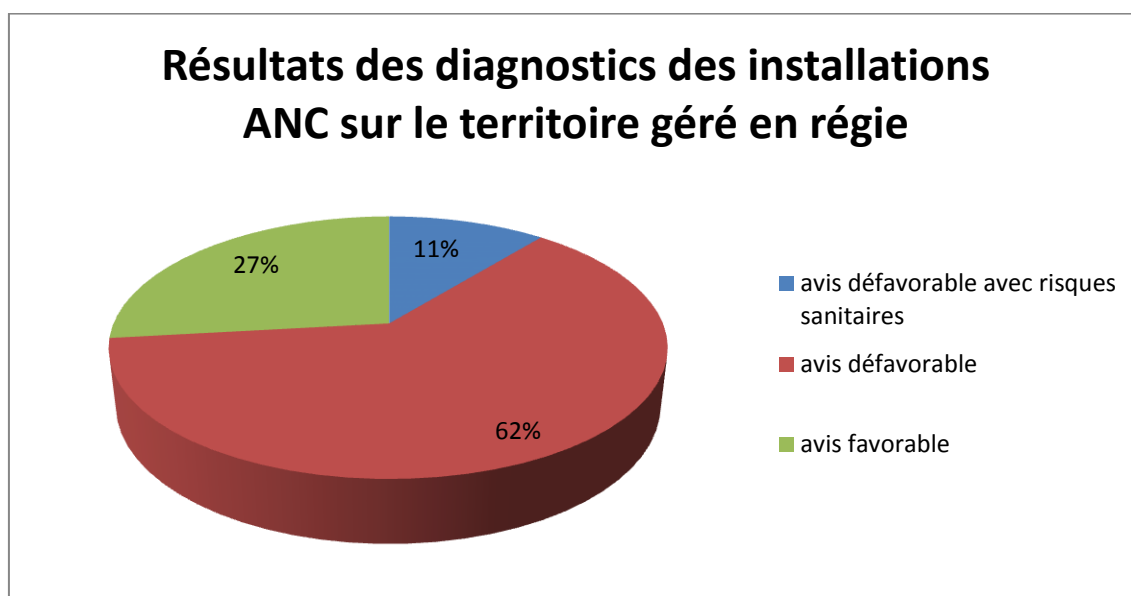
	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	210	217
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	810	810
Taux de conformité en %	25.9%	26.8%

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif vérifiées en 2015 s'élève à 26.8%.

Tableau récapitulatif du taux de conformité des installations :

Nombre d'installations non conformes et présentant un risque avéré	90
Nombres d'installations contrôlées jugées non conformes ne présentant pas de risque avéré	512
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes satisfaisante	218
Nombre total d'installations vérifiées depuis la création du service au 31 décembre 2015	820

Graphique du taux de conformité des installations sur le territoire ex CAVIL ex BNM et JASSANS :



Au 31 décembre 2015 sur l'ensemble des installations d'assainissement non collectif vérifiées sur le territoire Ex Cavil et Ex CCBNM, 11% d'entre elles font l'objet d'un avis défavorable et peuvent présenter un risque sanitaire ou environnemental. Ces installations devront faire l'objet d'une mise en conformité dans un délai de quatre ans à l'issue du diagnostic initial. 27% des installations ont obtenu un avis favorable et ne devront faire l'objet d'aucunes modifications.

Tableau récapitulatif du nombre d'installations d'assainissement non collectif par commune :

ARNAS	171
COGNY	196
DENICE	157
GLEIZE	143
JASSANS	10
LACENAS	25
LIMAS	56
MONTMELAS SAINT SORLIN	23
RIVOLET	68
SAINT CYR LE CHATOUX	43
VILLEFRANCHE SUR SAONE	25

1.4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Montants financiers des travaux réalisés :

Il n'y a pas eu de travaux réalisés par la collectivité en 2015.

2. Le RPQS sur la Commune de BLACE :

2.1 Présentation du territoire desservi :

- **Nom de la Collectivité** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE
- **Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.)** : La Communauté de communes est un EPCI
- **Compétences liées au service** :
 - ✓ Contrôle des installations
 - ✓ Entretien des installations
- **Territoire desservi** : (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BLACE
- **Existence d'un zonage** : Il existe bien un zonage d'assainissement approuvé en 2003.
- **Existence d'un règlement de service** : oui

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en délégation de service public

Nom du Prestataire : Lyonnaise des eaux

Date de début de contrat : 01/09/2009

Date de fin de contrat : 31/08/2019

Estimation de la population desservie (D301.0) :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ **460 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur la commune du service de **1515 Habitants**. Le taux de desserte est de **30.36%**. Sur les 1515 habitants de la commune 30.36% d'entre eux disposent d'une installation d'assainissement non collectif.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		ANNEE 2014	ANNEE 2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20

30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100% pour l'année 2014, comme pour l'année 2015.

2.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Modalités de tarification :

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux **01/01/2015 et 01/01/2016** sont les suivants et restent inchangés :

Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Tarif du contrôle des installations neuves en € (Contrôle de Conception)	93.1€	93.10€
Tarif du contrôle des installations neuves en € (Contrôle de Bonne Exécution)	120.48€	120.48€
Tarif du contrôle des installations existantes en €	97.48€	97.48€

Recettes :

	Exercice 2015		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €		- €	- €
Facturation du service facultatif en €	0€		0€
Prime pour le contrôle des Installations ANC (Agence de l'eau).	0€		0€
Subvention d'équilibre du budget général	0€		0€

2.3 Indicateurs de performances :

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

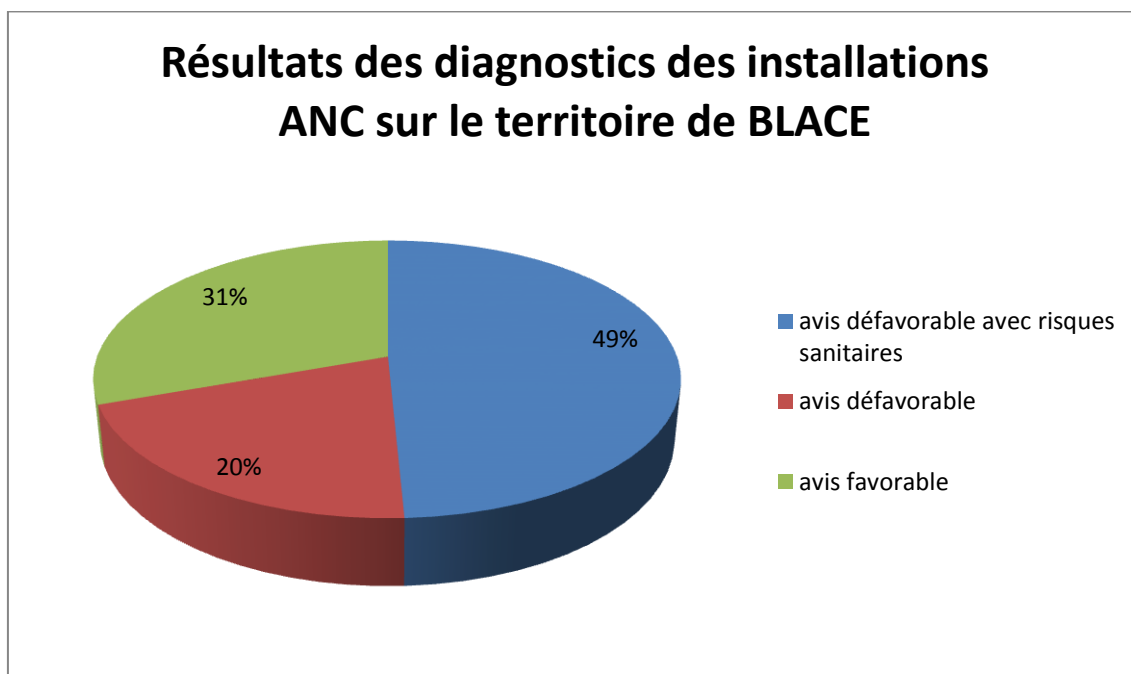
	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	59	60
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	192	197
Taux de conformité en %	30.7%	30.4%

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif vérifiées en 2015 s'élève à 30.4%.

Tableau récapitulatif du taux de conformité des installations :

Nombre d'installations non conformes et présentant un risque avéré	97
Nombres d'installations contrôlées jugées non conformes ne présentant pas de risque avéré	40
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes satisfaisante	60
Nombre total d'installations vérifiées depuis la création du service au 31 décembre 2015	197

Graphique du taux de conformité des installations sur le territoire de Blacé:



Au 31 décembre 2015 sur l'ensemble des installations d'assainissement non collectif vérifiées sur la commune de BLACE, 49% d'entre elles font l'objet d'un avis défavorable et peuvent présenter un risque sanitaire ou environnemental. Ces installations devront faire l'objet d'une mise en conformité dans un délai de quatre ans à l'issue du diagnostic initial. 31% des installations ont obtenu un avis favorable et ne devront faire l'objet d'aucunes modifications.

Tableau récapitulatif du nombre d'installations d'assainissement non collectif par commune :

BLACE	197
-------	-----

2.4 Financements des investissements :

Montants financiers des travaux réalisés :

Il n'y a pas eu de travaux réalisés par la collectivité en 2015.

3. Le RPQS sur la commune de Saint Georges de Reneins :

3.1 Caractérisation technique du service :

Présentation du territoire desservi :

- **Nom de la Collectivité** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE
- **Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.)** : La Communauté de communes est un EPCI
- **Compétences liées au service** :
 - ✓ Contrôle des installations
 - ✓ Entretien des installations
- **Territoire desservi** : (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : SAINT GEORGES DE RENEINS
- **Existence d'un zonage** : Il existe bien un zonage d'assainissement approuvé en ?
- **Existence d'un règlement de service** : oui

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en délégation de service public
Nom du Prestataire : Lyonnaise des eaux
Date de début de contrat : 01/11/2009
Date de fin de contrat : 31/10/2019

Estimation de la population desservie (D301.0) :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ **705 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur la commune du service de **4411 Habitants**. Le taux de desserte est de **16.1%**. Sur les 4411 habitants de la commune 16% d'entre eux disposent d'une installation d'assainissement non collectif.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		ANNEE 2014	ANNEE 2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une	20	20

	délibération		
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100% pour l'année 2014 comme pour l'année 2015.

3.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Modalités de tarification :

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux **01/01/2015 et 01/01/2016** sont les suivants et restent inchangés :

Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Tarif du contrôle des installations neuves en € (Contrôle de Conception)	92.98€	92.98€
Tarif du contrôle des installations neuves en € (Contrôle de Bonne Exécution)	89.69€	89.69€
Tarif du contrôle des installations existantes en €	41.57€	41.57€

Recettes :

	Exercice 2015		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €		- €	- €
Facturation du service facultatif en €	0€		0€
Prime pour le contrôle des Installations ANC (Agence de l'eau).	0€		0€
Subvention d'équilibre du budget général	0€		0€

3.3 Indicateurs de performances :

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

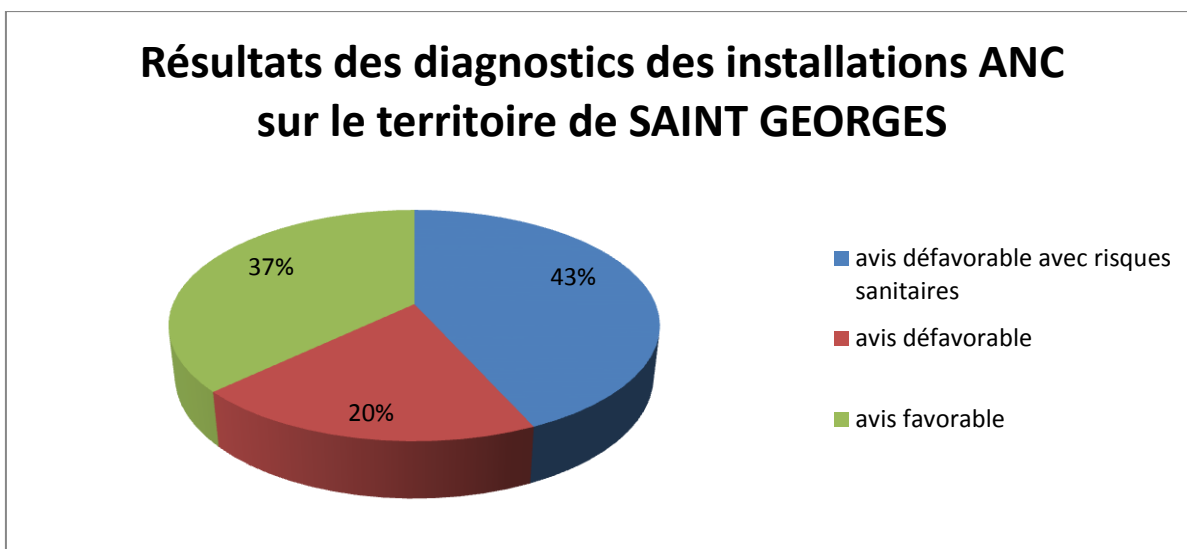
	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	107	113
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	305	305
Taux de conformité en %	35%	37.05%

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif vérifiées en 2015 s'élève à 37%.

Tableau récapitulatif du taux de conformité des installations :

Nombre d'installations non conformes et présentant un risque avéré	132
Nombres d'installations contrôlées jugées non conformes ne présentant pas de risque avéré	60
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes satisfaisante	113
Nombre total d'installations vérifiées depuis la création du service au 31 décembre 2015	305

Graphique du taux de conformité des installations sur le territoire de Saint Georges de Reneins :



Au 31 décembre 2015 sur l'ensemble des installations d'assainissement non collectif vérifiées sur la commune de SAINT GEORGES DE RENEINS, 43% d'entre elles font l'objet d'un avis défavorable et peuvent présenter un risque sanitaire ou environnemental. Ces installations devront faire l'objet d'une mise en conformité dans un délai de quatre ans à l'issue du diagnostic initial. 37% des installations ont obtenu un avis favorable et ne devront faire l'objet d'aucunes modifications.

Tableau récapitulatif du nombre d'installations d'assainissement non collectif par commune :

SAINT GEORGES DE RENEINS	305
-----------------------------	-----

3.4 Financements des investissements :

Montants financiers des travaux réalisés :

Il n'y a pas eu de travaux réalisés par la collectivité en 2015.

4. Le RPQS sur la Commune de SAINT JULIEN :

4.1 Caractérisation technique du service :

Présentation du territoire desservi :

- **Nom de la Collectivité** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE
- **Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.)** : La Communauté de communes est un EPCI
- **Compétences liées au service** :
 - ✓ Contrôle des installations
 - ✓ Entretien des installations
- **Territoire desservi** : (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : SAINT JULIEN
- **Existence d'un zonage** : Il existe bien un zonage d'assainissement approuvé en 2005
- **Existence d'un règlement de service** : oui

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en délégation de service public
Nom du Prestataire : Lyonnaise des eaux
Date de début de contrat : 01/11/2011
Date de fin de contrat : 31/12/2022

Estimation de la population desservie (D301.0) :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ **201 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur la commune du service de **853 Habitants**. Le taux de desserte est de **23.56%**. Sur les 853 habitants de la commune 23.56% d'entre eux disposent d'une installation d'assainissement non collectif.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		ANNEE 2014	ANNEE 2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une	20	20

	délibération		
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100% pour l'année 2014, comme pour l'année 2015.

4.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Modalités de tarification :

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux **01/01/2015 et 01/01/2016** sont les suivants et restent inchangés :

Tarifs	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Tarif du contrôle des installations neuves en € (Contrôle de Conception)	108.96€	108.96€
Tarif du contrôle des installations neuves en € (Contrôle de Bonne Exécution)	125.99€	125.99€
Tarif du contrôle des installations existantes en €	71.51€	71.51€

Recettes :

	Exercice 2015		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €		- €	- €
Facturation du service facultatif en €	0€		0€
Prime pour le contrôle des Installations ANC (Agence de l'eau).	0€		0€
Subvention d'équilibre du budget général	0€		0€

4.3 Indicateurs de performance :

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

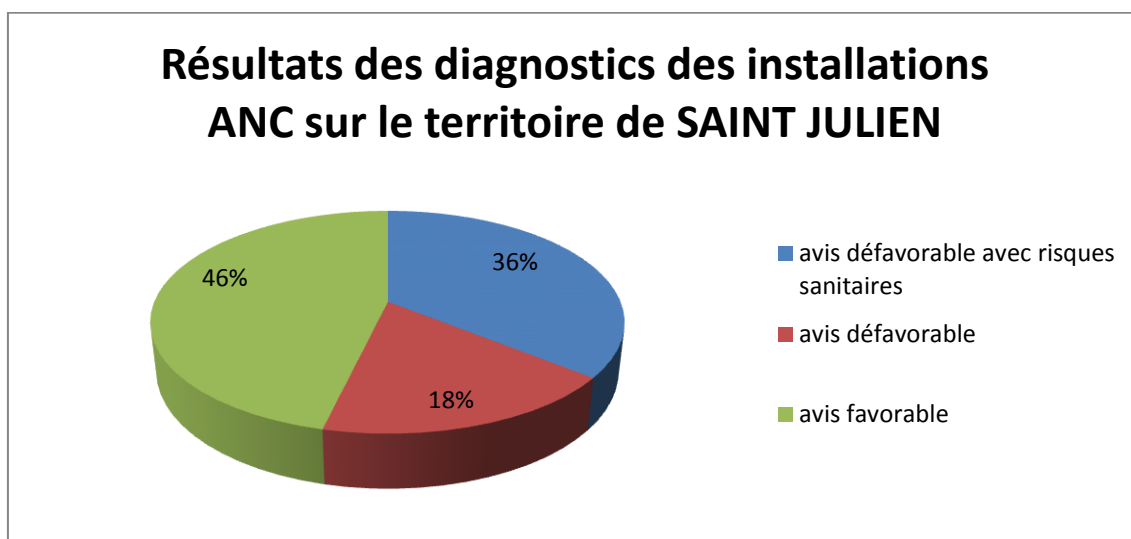
	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	43	44
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	95	95
Taux de conformité en %	45.2%	46.3%

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif vérifiées en 2015 s'élève à 46.3%.

Tableau récapitulatif du taux de conformité des installations :

Nombre d'installations non conformes et présentant un risque avéré	34
Nombres d'installations contrôlées jugées non conformes ne présentant pas de risque avéré	17
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes satisfaisante	44
Nombre total d'installations vérifiées depuis la création du service au 31 décembre 2015	95

Graphique du taux de conformité des installations sur le territoire de SAINT JULIEN:



Au 31 décembre 2015 sur l'ensemble des installations d'assainissement non collectif vérifiées sur la commune de SAINT JULIEN, 36% d'entre elles font l'objet d'un avis défavorable et peuvent présenter un risque sanitaire ou environnemental. Ces installations devront faire l'objet d'une mise en conformité dans un délai de quatre ans à l'issue du diagnostic initial. 46% des installations ont obtenu un avis favorable et ne devront faire l'objet d'aucunes modifications.

Tableau récapitulatif du nombre d'installations d'assainissement non collectif par commune :

SAINT JULIEN	95
--------------	----

4.4 Financement des investissements :

Montants financiers des travaux réalisés :

Il n'y a pas eu de travaux réalisés par la collectivité en 2015.

5. Le RPQS sur l'Ex Syndicat intercommunal de l'Assainissement de la Vauxonne :

5.1 Caractérisation technique du service :

Présentation du territoire desservi

- **Nom de la Collectivité** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE
- **Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.)** : La Communauté de communes est un EPCI
- **Compétences liées au service** :
 - ✓ Contrôle des installations
 - ✓ Entretien des installations
- **Territoire desservi** : (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : LE PERREON, SALLES ARBUISSONNAS, SAINT ETIENNE DES OULLIERES, VAUX EN BEAUJOLAIS
- **Existence d'un zonage** : Il existe bien un zonage d'assainissement approuvé en 2010 sur le territoire de l'Ex Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vauxonne (SIAV).
- **Existence d'un règlement de service** : oui

Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public
Nom du prestataire : Lyonnaise des eaux
Date de début de contrat : 01/09/2004
Date effective de fin de contrat : 31/12/2016

Estimation de la population desservie (D301.0).

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ **712 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 6237 Habitants. Le taux de desserte est de **11.42 %**. Sur les 6237 habitants du territoire de l' Ex SIAV 11.42% d'entre eux disposent d'une installation d'assainissement non collectif.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		ANNEE 2014	ANNEE 2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100% pour l'année 2014, comme pour l'année 2015.

5.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service :

Modalités de tarification :

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux **01/01/2015** et **01/01/2016** sont les suivants et restent inchangés :

Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Tarif du contrôle des installations neuves en €	97.66€	97.66€
Tarif du contrôle des installations neuves en € (Contrôle de Bonne Exécution)	134.29€	134.29€
Tarif du contrôle des installations existantes en €	118.42€	118.7€

Recettes :

	Exercice 2015		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €		€	€
Facturation du service facultatif en €	0€		0€
Prime pour le contrôle des Installations ANC (Agence de l'eau).	0€		€
Subvention d'équilibre du budget général	0€		0€

5.3 Indicateurs de performance :

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2015**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	89	92
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	271	271
Taux de conformité en %	32.3%	33.9%

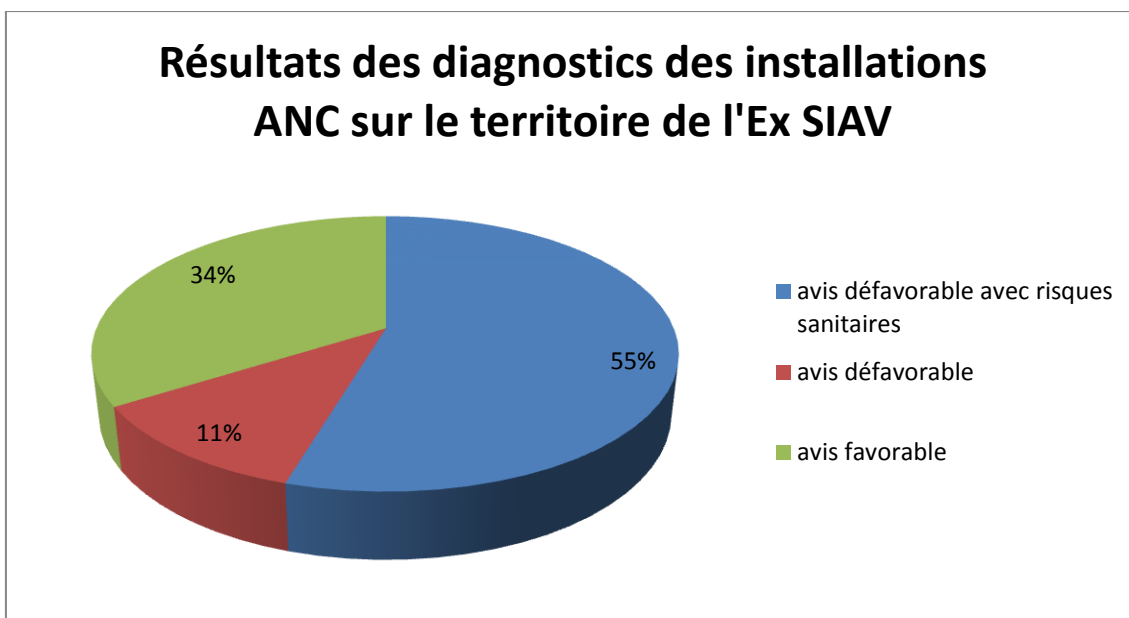
Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif vérifiées en 2015 s'élève à 33.9%.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif entre 2014 et 2015 a baissé, en effet des tranches de travaux d'extensions des réseaux d'assainissement collectif ont été réalisées.

Tableau récapitulatif du taux de conformité des installations :

Nombre d'installations non conformes et présentant un risque avéré	159
Nombres d'installations contrôlées jugées non conformes ne présentant pas de risque avéré	31
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes satisfaisante	92
Nombre total d'installations vérifiées depuis la création du service au 31 décembre 2015	271

Graphique du taux de conformité des installations sur le territoire EX SIAV:



Au 31 décembre 2015 sur l'ensemble des installations d'assainissement non collectif vérifiées sur les communes de l'Ex SIAV, 56% d'entre elles font l'objet d'un avis défavorable et peuvent présenter un risque sanitaire ou environnemental. Ces installations devront faire l'objet d'une mise en conformité dans un délai de quatre ans à l'issue du diagnostic initial. 33% des installations ont obtenu un avis favorable et ne devront faire l'objet d'aucunes modifications.

Tableau récapitulatif du nombre d'installations d'assainissement non collectif par commune :

LE PERREON	76
SALLES ARBUISSONNAS	39
SAINT ETIENNE DES OULLIERES	93
VAUX EN BEAUJOLAIS	63

5.4 Financement des investissements :

Montants financiers des travaux réalisés :

Il n'y a pas eu de travaux réalisés par la collectivité en 2015.

CONCLUSION :

On recense aujourd'hui 1688 installations d'assainissement non collectif sur le territoire de l'Agglomération, 499 sont non conformes et peuvent présenter un risque sanitaire ou environnemental, elles devront faire l'objet d'une remise aux normes.

Résultats des diagnostics des installations ANC sur le territoire de l'Agglomération

